



**PRÉFÈTE  
DE LA  
CHARENTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture de Cognac**

Affaire suivie par :  
Myriam ROBERT  
Sous-préfecture de Cognac  
Pôle collectivités – Aménagement du territoire  
Tél. : 05 17 20 33 99  
Courriel : [myriam.robert@charente.gouv.fr](mailto:myriam.robert@charente.gouv.fr)

### **COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) – CALITOM Sainte-Sévère Compte-rendu de la réunion du 3 juillet 2024**

La commission de suivi de site (CSS) d'élimination de déchets du pôle de traitement des déchets de Calitom (Valoparc) à Sainte-Sévère s'est réunie le mercredi 3 juillet 2024 à 9h00 à la salle des fêtes de SAINTE-SEVERE.

#### **Présents :**

##### Collège « administration de l'Etat » :

M. Sébastien LEPETIT, sous-préfet de COGNAC,  
M. Brice POULIQUEN, adjoint au responsable de l'unité bidépartementale de la Charente et de la Vienne (Ubd 16-86) de la DREAL, représentant M. le directeur régional de la DREAL,  
M. Renaud WITTEBROODT, représentant M. le directeur de la DDT.

##### Collège « collectivités territoriales » :

Mme Séverine CAILLE, maire de la commune de SAINTE-SEVERE et vice-président de Grand-Cognac,  
Mme Nadia VARLEZ, maire adjoint, de la commune de VAL DE COGNAC,  
M. Christian MEUNIER, maire de la commune de REPARSAC,  
M. Annick-Franck MARTAUD, maire d'Houlette,  
M. Michel TISSEAU, maire adjoint de la commune de BREVILLE.

##### Collège « exploitants » :

M. Michaël LAVILLE, Président de Calitom,  
M. François FILIPPI, directeur général des services de Calitom,  
M. Patrice BOISSON, Vice-président de Calitom,  
M. Pierre ROBUCHON, Directeur général adjoint de Calitom en charge des services industriels, par intérim,  
M. Christophe COBERAC, responsable du service traitement et transfert des déchets.

##### Collège « salariés » :

M. Bastien MAGRET, délégué du personnel, membre du CST,  
Mme Sandrine PELLETIER, délégué du personnel, membre du CST.

Collège « riverains » :

M. BARON, association AIDERCET,  
M. Jean-Pierre THOMAS, co-président de l'association Charente Nature.

Personnes qualifiées :

Commandant Cyril LELONG, SDIS 16.

**Autres participants :**

M. Thierry MARTINAUD, vice-président AIDERCET,  
M. Laurent RATAT, administrateur Charente Nature,  
M. Pierre BUSSON, inspecteur de l'environnement, DREAL, Ubd 86-16 et en charge du suivi de l'établissement CALITOM de Sainte-Sévère,  
Mme Myriam ROBERT, Pôle collectivité – aménagement du territoire, sous-préfecture de Cognac,  
Mme Lise DOMONT, Pôle collectivité – aménagement du territoire, sous-préfecture de Cognac.

**Absents / Excusés :**

M. le délégué départemental de l'agence régionale de Santé,  
M. le président de Grand Cognac,  
M. le président du conseil départemental,  
M. le maire de la commune de NERCILLAC,  
M. le maire de la commune de REPARSAC,  
M. Flavien DELAGE, Vice Président de Calitom,  
M. le Président de la Fédération de la Charente pour la pêche et de la protection du milieu aquatique,  
M. le Président de l'association Perennis,  
M. le Président de la Fédération départementale des Chasseurs de la Charente.

M. le sous-préfet ouvre la séance et rappelle les points inscrits à l'ordre du jour :

- modification de la composition de la CSS,
- bilan 2023 et perspectives de Calitom sur le site de Ste Sévère,
- bilan de l'inspection 2023 de la DREAL.

Il informe des changements intervenus au sein de la CSS et procède à l'appel des membres.

**I – Modification de la composition de la CSS :**

M. Yvan HUGENOT, directeur général adjoint de Calitom et membre de la CSS, décédé le 24 avril 2024 est remplacé par M. Pierre ROBUCHON, directeur général adjoint par intérim, au sein du collège exploitant de la CSS.

Au sein du collège « Collectivités », la commune de VAL DE COGNAC se substitue à la commune de CHERVES-RICHEMONT suite à la création de la commune nouvelle de VAL DE COGNAC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 par fusion des communes de CHERVES-RICHEMONT et de SAINT-SULPICE DE COGNAC.

Ces modifications ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 5 juin 2024, notifié le 18 juin 2024 aux membres de la commission.

**II – Bilan et perspectives de l'entreprise :**

M. COBERAC présente le rapport d'activité de l'entreprise 2023 et les prévisions 2024 portant sur :

- l'accueil et les contrôles sur le site. Calitom fait désormais appel à la société « Prestige sécurité gardiennage »,
- le bilan des tonnages entrants,
- l'installation de stockage de déchets,
- l'exploitation des casiers en régie :
  - . travaux 2023 : matériels utilisés, sécurisation des abords des casiers,
  - . travaux réalisés en 2024 : travaux de couverture et de dégazage, reprise de désordres sur le réseau de dégazage, création d'une piste d'accès aux nouveaux casiers,
- le bilan des travaux et de l'exploitation au 10 juin 2024,
- la prévention incendie sur le site,
- les incidents et accidents sur le site notamment les départs d'incendies et leurs conséquences sur l'exploitation du site dont celui du 23 juin 2024
- le traitement des lixiviats
- le suivi des rejets dans le milieu naturel,
- le traitement du biogaz
- la valorisation électrique
- l'exploitation du casier d'amiante liée,
- l'exploitation du quai de transfert de collecte sélective,
- la valorisation des gravats de déchetteries,
- traitement des ressources végétales,
- l'entretien des espaces verts du site.

Ces points sont détaillés dans le diaporama joint au présent compte-rendu.

Cette présentation a donné lieu à quelques échanges entre les membres de la commission.

M. WITTEBROODT demande s'il y a un suivi des fumées d'incendies ; M. LAVILLE indique qu'il n'y a pas de suivi contrairement au suivi des incinérateurs (UVE).

Concernant les incendies, le cdt Lelong rappelle que le SDIS est intervenu 3 fois sur les cinq dernières années (sept 2021, sept 2022 et en juin 2023) avec en moyenne 3h30 d'intervention par feu. Il note que la réserve incendie de 600m<sup>3</sup> est difficile d'accès. Il souhaiterait que l'agent d'accueil ait une connaissance du site pour pouvoir guider les pompiers afin de faciliter leur intervention. Calitom informe que leur prestataire de gardiennage a changé récemment. De plus, sachant que la seule manière d'étouffer un incendie reste l'utilisation de sable, le SDIS souhaiterait que l'entreprise de TP soit alertée en même temps que les pompiers pour une intervention la plus rapide et efficace possible.

Mme le maire de SAINTE-SEVERE rappelle que le problème des odeurs a été particulièrement important cette année et mal vécu par la population, rappelant les situations passées 15 plus tôt. Elle regrette que la société DELKIA n'intervienne pas le week-end. Calitom a revu le contrat de maintenance et a demandé à la société de disposer des pièces maîtresses de rechanges en permanence sur le site.

Les odeurs sont liées à la production du biogaz. Celles-ci varient en fonction des conditions climatiques et peuvent être accentuées lors de travaux sur les alvéoles et de creusement des puits de captage du biogaz.

En outre, cette année est marquée par un enchaînement d'événements (sécheresse, incendie détériorant le casier de stockage, puis une pluviométrie abondante auxquels s'ajoutent les conséquences de l'arrêt du TMB avec le retour de l'enfouissement des déchets contenant une fraction d'ordures ménagères dans l'attente de trouver une solution alternative) ; ce qui a généré une augmentation de production de biogaz.

L'exploitant indique avoir mis en place un plan d'actions pour remédier aux nuisances olfactives générées ; ceci a été évoqué lors de l'inspection DREAL menée sur le site le 24 juin. A noter que le réseau biogaz a été revu (augmentation du diamètre de plusieurs tuyauteries) pour améliorer la dépression et le captage du biogaz. De nouveaux puits de captation étaient en cours de création et

devaient prochainement être raccordés au réseau biogaz pour davantage le capter. Ces modifications conduisent à une amélioration quant à la captation du biogaz à la source.

M. le maire d'Houlette s'étonne du retour à l'utilisation d'incinérateurs mais M. LAVILLE répond que ce sont de nouveaux dispositifs beaucoup moins polluants ; les techniques de traitement des fumées au niveau des usines d'incinération ont fortement évolué et permettent d'atteindre des niveaux d'émission réduits par rapport aux usines d'anciennes génération.

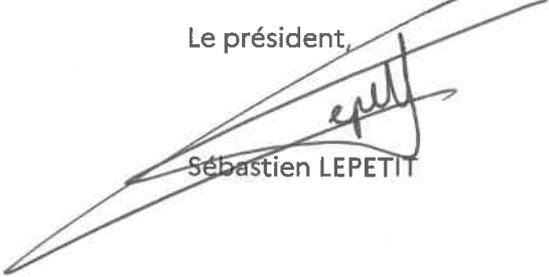
M. MARTAUD signale par ailleurs que les camions circulent vite sur sa commune dans la traversée du hameau du Cluzeau. M. le sous-préfet indique qu'il va demander à la gendarmerie d'effectuer des contrôles.

### III – Présentation DREAL :

MM. BUSSON et POULIQUEN de la DREAL, présentent le bilan de l'inspection des installations classées du site et les contrôles opérés. Les informations communiquées sont détaillées dans le diaporama ci-joint.

La séance levée, M. le sous-préfet remercie les participants ainsi que la commune pour son accueil.

Le président,

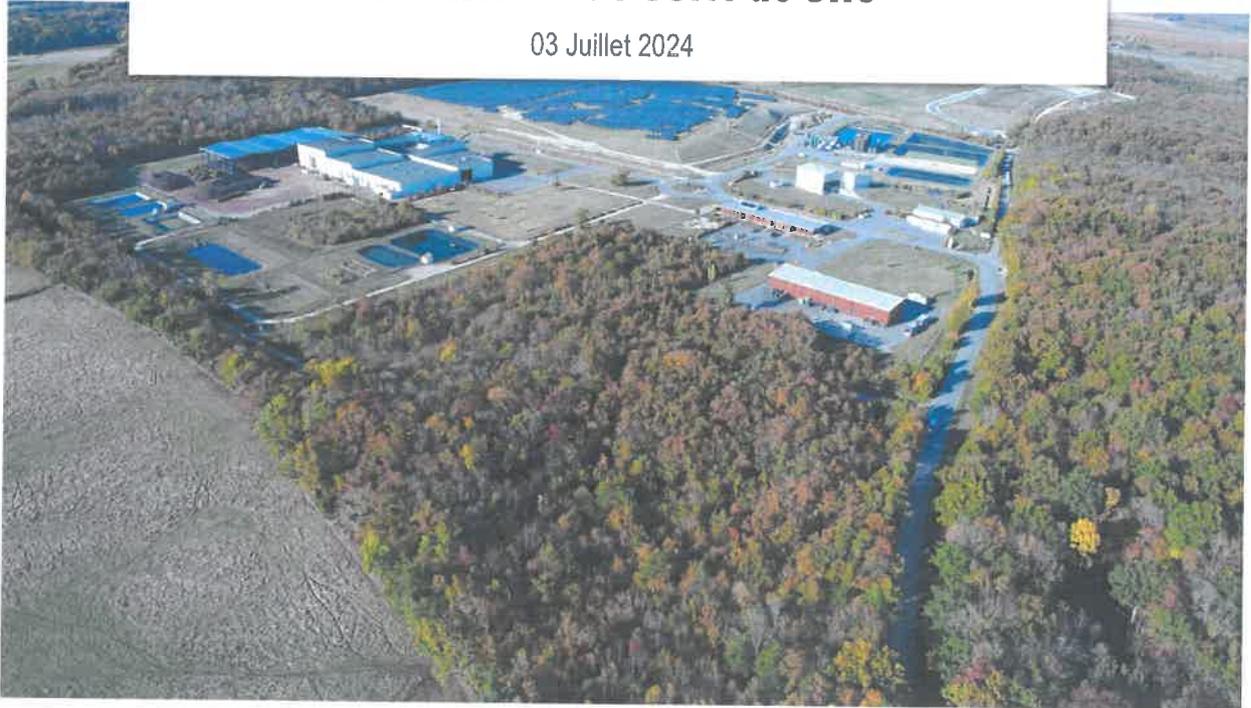


Sébastien LEPETIT

VALPARC

## Commission de Suivi de Site

03 Juillet 2024



calitem

VALPARC

SOMMAIRE

### Présentation du rapport d'activité 2023 et des prévisions 2024

- L' Installation de stockage de déchets et ses équipements connexes
- Le quai de transfert de sacs jaunes
- La plateforme de compostage des ressources végétales

calitem

## ACCUEIL ET CONTROLES SUR LE SITE

### EXPLOITATION CONTROLEE

- Accueil physique à l'entrée du site et gardiennage en dehors des heures d'ouverture;
- Certificats d'admission de déchets remis à jour chaque année;
- Ponts bascule et portique de détection de radioactivité contrôlés annuellement (*aucun déclenchement à signaler en 2023*)
- Caméras aux quais de déchargement du casier.  
(19 fiches de non-conformités établies)
- CSS précédente en date du 07 juin 2023
- Inspections annuelles des services de la DREAL le 17 octobre 2023 et le 25 juin 2024



**calitom**

## BILAN DES TONNAGES ENTRANTS

### Par filières de traitement

#### Casier amiante liée

Matière	Quantité reçue en tonnes en 2023
AMIANTE	168,06

➤ Autorisation annuelle 180 tonnes



#### Centre de stockage

Matière	Quantité reçue en tonnes en 2023
DAE	18 148,68
ORDURES MENAGERES	31 429,67
REFUS DE TRI	3 493,10
TOUT VENANT	16 928,22
<b>TOTAL CASIER</b>	<b>69 999,67</b>

➤ Autorisation annuelle 70 000 tonnes



#### Collecte de pneus

Matière	Quantité reçue en tonnes en 2023
PNEUS	4,12

➤ Envoi chez ALIAPUR pour valorisation matière

**calitom**

BILAN DES TONNAGES ENTRANTS

Par filières de traitement

Quai de transfert

Matière	Quantité reçue en tonnes en 2023
EMBALLAGES MENAGERS	5 285,07



PFC

Matière	Quantité reçue en tonnes en 2023
RESSOURCES VEGETALES	945,62



> Autorisation annuelle 10 000 tonnes

Zone de gravats

Matière	Quantité reçue en tonnes en 2023
GRAVATS	14 287,78



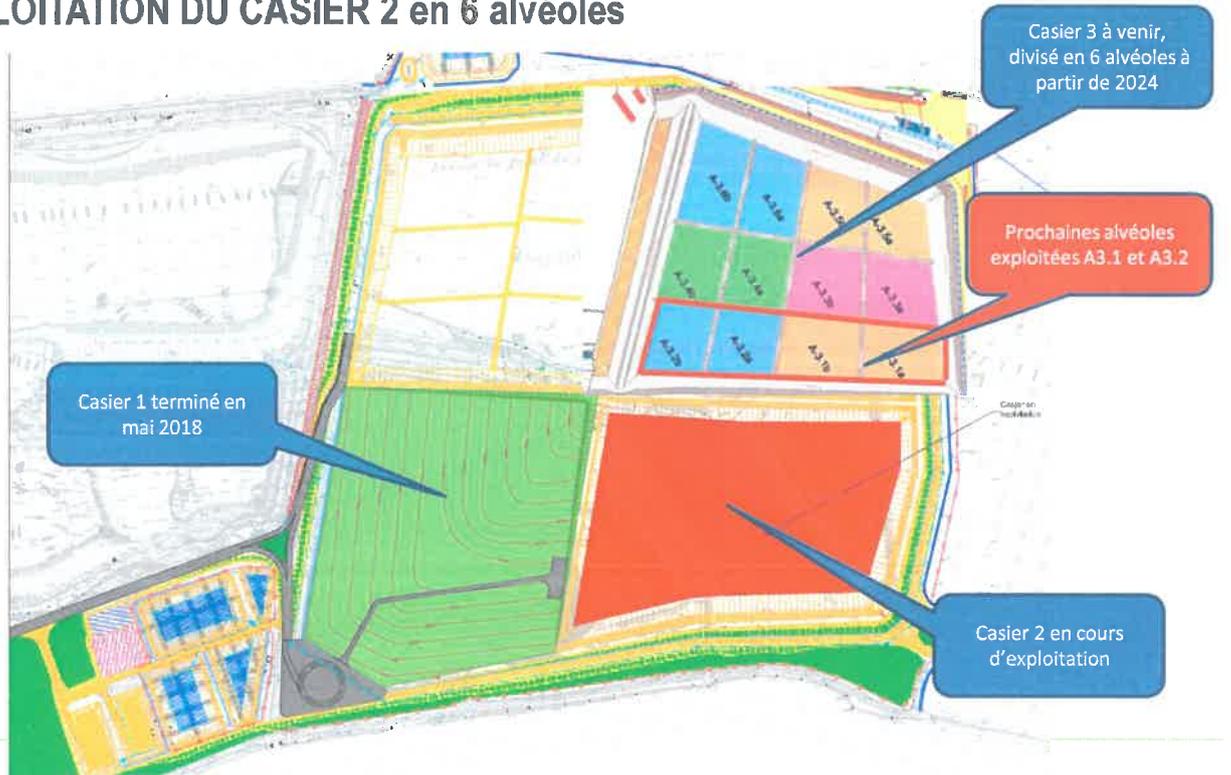
calitom

L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS

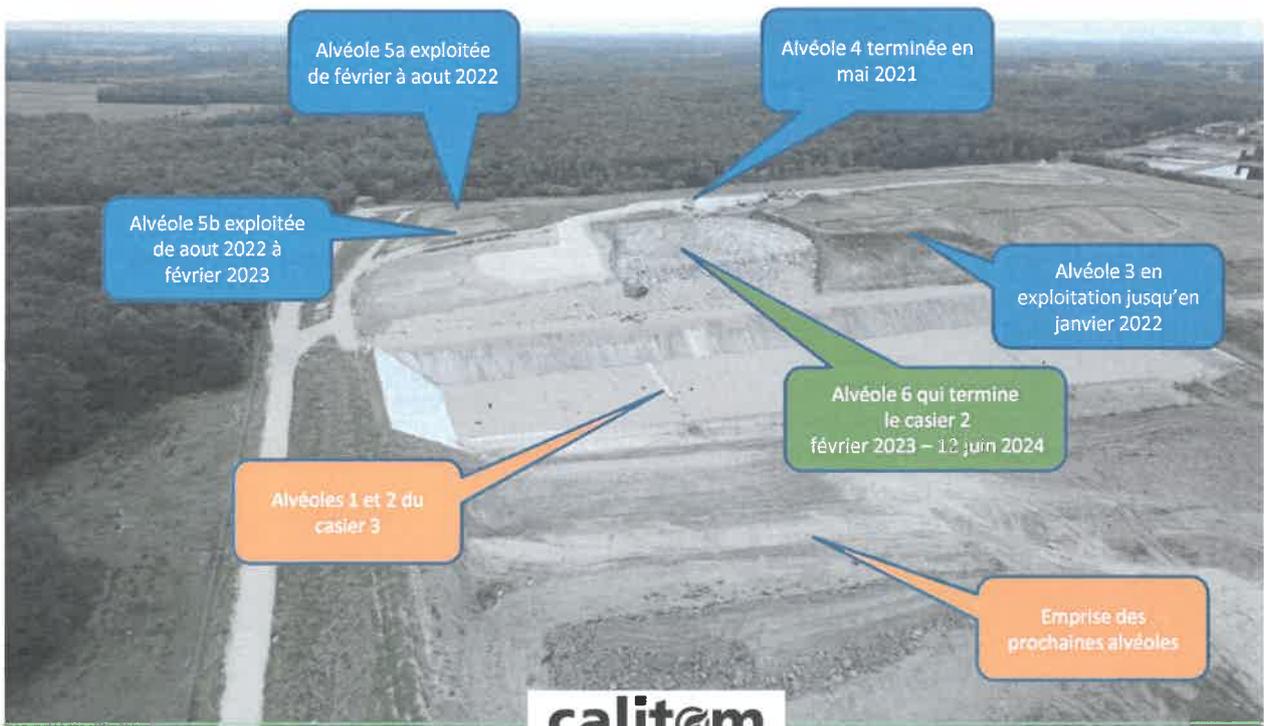


calitom

EXPLOITATION DU CASIER 2 en 6 alvéoles



EXPLOITATION DU CASIER 2 en 6 alvéoles



## EXPLOITATION DES ALVEOLES 5 ET 6

- Exploitation de l'alvéole A2.5b :  
6 762 tonnes réceptionnées  
de janvier à février,
- Exploitation de l'alvéole A2.6 :  
63 237 tonnes réceptionnées de  
février à décembre.
- **Soit un total enfouis en 2023  
de 69 999,67 tonnes**



calitom

## EXPLOITATION DE L'ALVEOLE 6 DEPUIS FEVRIER 2023



Remplissage à début février 2023



Remplissage à décembre 2023

calitom

**MOYENS MATERIELS UTILISES**

- 2 engins d'exploitation : *(situation à fin décembre 2023)*  
1 compacteur pour le compactage des déchets et 1 chargeur à chenilles pour les opérations de chargement ou de remplacement du compacteur en cas de pannes



compacteur BOMAG BC 772  
RB-4 de 38 tonnes



chargeur à chenilles LIEBHERR  
LR 636 de 21 tonnes

calitem

**MOYENS MATERIELS UTILISES**

- 5 février 2024 : changement du compacteur pour 1 modèle plus adapté et reprise de l'ancien matériel usagé



compacteur BOMAG BC 972 RB-5 de 48 tonnes



calitem

## SECURISATION DES ABORDS DES CASIERS

- Couverture des flans à l'avancement par placage en gravats ou argile pour limiter les entrées d'air et les odeurs



- Filets de protection anti-envols pour ceinturer les alvéoles en exploitation et protéger les zones boisées environnantes

## TRAVAUX DE COUVERTURE ET DE DEGAZAGE

- Forage et raccordement de nouveaux puits de dégazage sur l'alvéole A2.5 en juin 2023



- Fin de la mise en œuvre du massif drainant dans les nouvelles alvéoles A3.1 et A3.2

## TRAVAUX DE COUVERTURE ET DE DEGAZAGE

- Travaux de couverture sur l'alvéole A2.6b :  
Mise en oeuvre compactée d'une couche d'argile de 70 cm en mars 2024



- Forage et raccordement de nouveaux puits de dégazage sur l'alvéole A2.6b en avril 2024

calitem

## REPRISE DE DESORDRES SUR LE RESEAU DE DEGAZAGE

- Redimensionnement du réseau de captage sur l'alvéole A2.5 :  
Dépose de canalisations d'un diamètre 110 mm et reprise du réseau en diamètre 160 mm



- Reprise de points bas sur le réseau qui perturbaient le passage du biogaz (bouchons d'eau)

calitem

CREATION PISTE D'ACCES AUX NOUVEAUX QUAIS



- Mise en œuvre de la couche de roulement avec des gravats concassés puis une couche de finition en calcaire 0/30 mm, en attente d'un revêtement final en enduit bicouche.

BILAN DES TRAVAUX ET EXPLOITATION AU 10 JUIN 2024



## PREVENTION INCENDIE SUR LE SITE

## DES MOYENS ADAPTES ET EFFICACES

1. **Surveillance par gardiennage** (agents formés SSIAP1)
2. **service d'astreinte de Calitom**
3. **stock d'inertes à proximité** de l'exploitation (1 800 m<sup>3</sup>)
4. **2 réserves incendie** (900 m<sup>3</sup> sur la zone Sud et 600 m<sup>3</sup> sur la zone Nord)
5. **extincteurs présents** dans les locaux et sur le quai de déchargement.
6. **Caméras** aux abords des casiers de déchets (thermiques et de surveillance)
7. **RIA** dans le TMB et le quai de transfert
8. **Convention** avec une entreprise locale de BTP



calitom

## INCIDENTS ET ACCIDENTS SUR LE SITE

## DEPARTS D'INCENDIES ET CONSEQUENCES SUR L'EXPLOITATION

- 7 départs d'incendies mineurs dans les déchets (composants électriques, acides, batteries, fumigènes) maîtrisés très rapidement à l'aide d'extincteurs et apports de sable;
- 1 feu avec déplacement des pompiers dans l'alvéole A2.6b survenu le samedi 24 juin 2023 (origine du départ non identifiée).



calitom

## DEPARTS D'INCENDIES ET CONSEQUENCES SUR L'EXPLOITATION

- d'importants moyens matériels (tombereaux, pelles, chargeurs) et conducteurs d'engins ont été mobilisés pour intervenir rapidement
- l'intervention des pompiers et l'apport de 50 cm de sable sur la surface incendiée ont permis de maîtriser l'incendie



calitom

## DEPARTS D'INCENDIES ET CONSEQUENCES SUR L'EXPLOITATION

- des travaux de reprise de membranes sur env. 100 ml ont été nécessaires pour remettre en état le flan de l'alvéole;



- la membrane a dû être découpée puis ressoudée et contrôlée avant la reprise de l'exploitation.

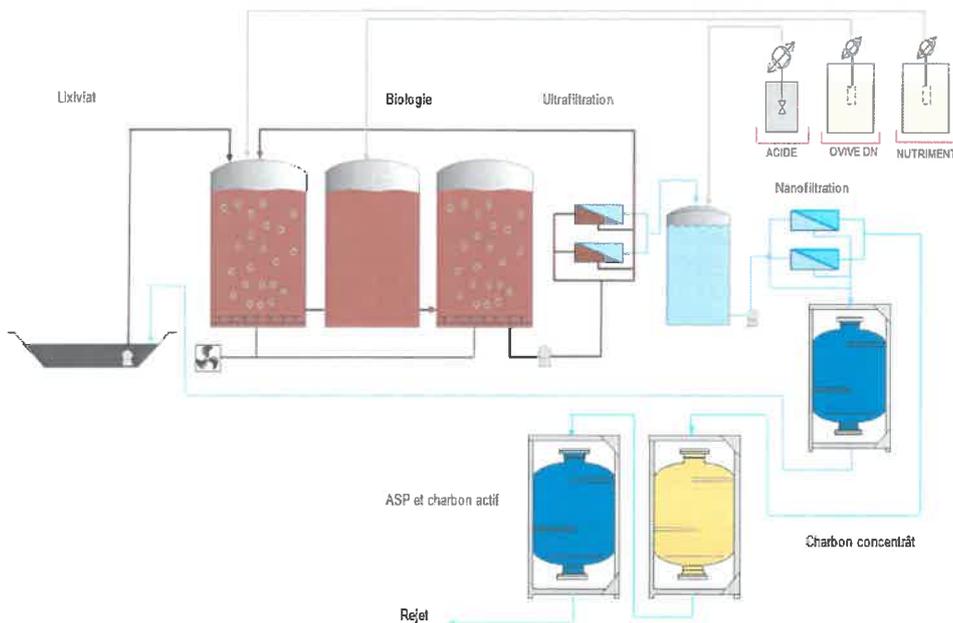
calitom

PRESTATION DE SERVICE ASSUREE PAR OVIVE



calitom

PROCESS DE TRAITEMENT EPROUVE



calitom

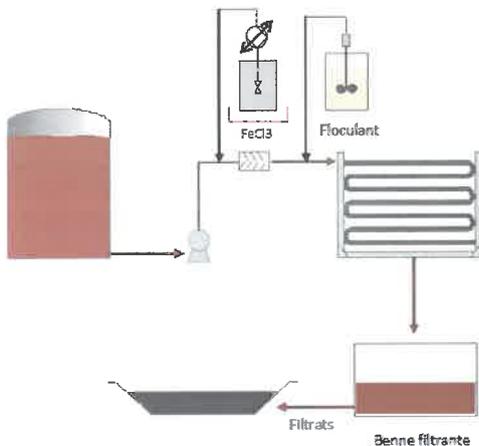
VOLUMES TRAITES

	Sainte Sévère	
	lixiviats traités en m3	stocks en place fin de mois en m3
janvier-23	0	8 200
février-23	0	10 550
mars-23	0	12 325
avril-23	689	14 675
mai-23	2 163	13 630
juin-23	2 731	11 400
juillet-23	1 841	8 700
août-23	1 339	6 000
septembre-23	2 578	7 450
octobre-23	1 349	9 200
novembre-23	1 119	11 225
décembre-23	0	12 550
Total annuel	13 809	



- une campagne de traitement calée sur les périodes dites d'été plus économiques en terme de coûts d'électricité.
- une pluviométrie exceptionnellement élevée en fin d'année (620 mm d'octobre à décembre).

TRAITEMENT DES BOUES



- 4 bennes à boues déshydratées envoyées en filière de traitement agréée pour compostage et valorisation matière (usine AES à St Paul la Roche), soit 49,88 tonnes évacuées;
- 150 m<sup>3</sup> de boues liquides utilisées pour ensemencement d'autres stations OVIVE

## SUIVI ANALYTIQUE CLASSIQUE 2023

- **Traitement des lixiviats (perméats) :**
  - Très bons rendements épuratoires;
  - Conformité sur l'ensemble des paramètres.
- **Eaux pluviales (BP1, BP2 et BP4) :**
  - Dépassements récurrents sur la DCO, COT et métaux (caractéristiques des argiles présentes dans le sous-sol)
- **Le Capitaine et la Soloire :**
  - Aucun impact de l'ISDND sur le milieu récepteur.
- **Eaux souterraines :**
  - Aucune évolution au fil du temps;
  - Pas de contamination significative;
  - Contexte naturel fortement minéralisé



Prélèvement sortie BP1



Prélèvement Soloire Amont

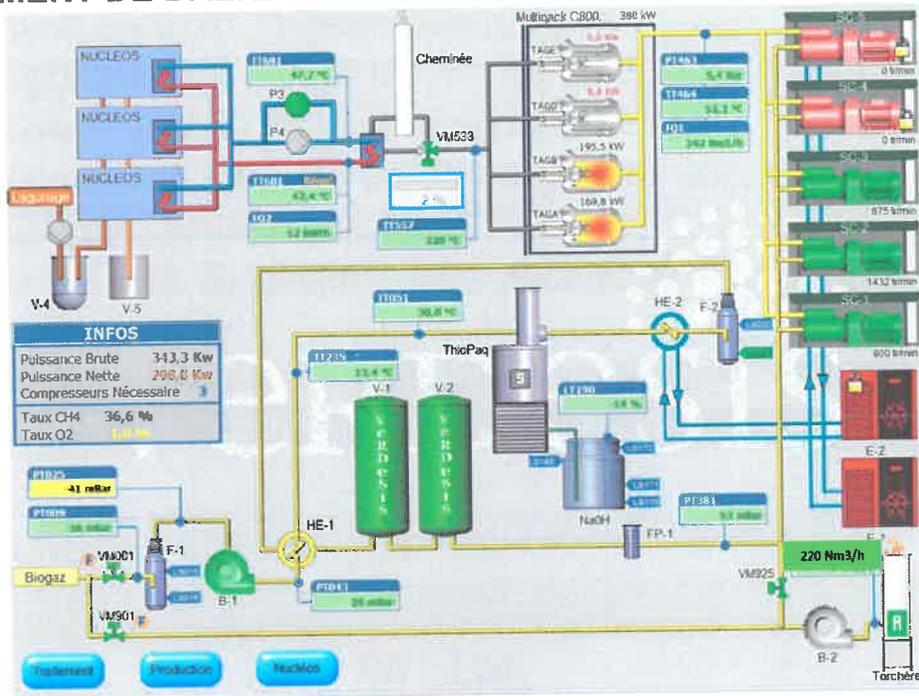
## NOUVEAUTE 2023 : RECHERCHE DES PFAS

- Selon les préconisations de l'arrêté du 20 juin 2023, recherche des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS dits polluants éternels) dans les perméats;
- Campagne de prélèvement réalisée de septembre à novembre par le labo AUREA;
- **3 substances détectées (traces) :**
  - l'acide perfluorobutanoïque (PFBA),
  - l'acide perfluoropentanoïque (PFPeA),
  - des composés organofluorés (AOF).
- **Investigations complémentaires à réaliser en 2024 .....**



Prélèvement sur les perméats

FONCTIONNEMENT DE DALKIA BIOGAZ



calitem

Production à juin 2024

LES CHIFFRES CLES 2023

- Les microturbines : pour une valorisation énergétique du biogaz

Volume de biogaz valorisé	Composition moyenne du biogaz	Débit moyen du biogaz en cogénération	Nombre moyen de turbines
2 720 314 Nm <sup>3</sup>	32 % de CH <sub>4</sub>	315 Nm <sup>3</sup> /h	1,7
Production électrique nette produite	Energie thermique nette produite	Taux de valorisation énergétique	Heures de fonctionnement
2 001 MWhélec	1 605 MWhth	94 %	8 656 heures



- La torchère : équipement de secours utilisé en cas de défaillances ou maintenance des microturbines de DALKIA.

Heures de fonctionnement	Température moyenne	Débit moyen du biogaz	Volumes brûlés
743 h	1 100 ° C	221 Nm <sup>3</sup> /h	163 895 Nm <sup>3</sup>



- Débit moyen produit par les massifs de déchets en 2023 : 307 Nm<sup>3</sup>/h

calitem

## ANALYSE DES FUMÉES

- analyses semestrielles en sortie de cheminée des turbines :
  - 2 campagnes de mesure réalisées;
  - aucun dépassement de seuils à déclarer sur l'ensemble des paramètres analysés (CO, SOx, H2S...)
- analyse annuelle en sortie de torchère :
  - Conformité sur l'ensemble des paramètres analysés



## PROBLÉMATIQUE DES ODEURS ... plusieurs causes cumulées

- une pluviométrie exceptionnelle : 1 200 mm de pluie d'octobre 2023 à mai 2024 qui ont accéléré le processus de fermentation dans les massifs de déchets et doublé la production de biogaz;
- une surface ouverte en déchets plus importante qu'à l'habitude, conséquence directe de l'incendie de juin 2023;
- une saturation prématurée des cuves de charbon actif de DALKIA en avril qui a provoqué un arrêt des turbines pendant plusieurs jours;
- des dysfonctionnements sur le réseau de dégazage (réseaux sous-dimensionnés, bouchons d'eau....) résolus aujourd'hui;
- des bassins lixiviats pleins (source secondaire d'odeurs) en cours de résorption.

## PRODUCTIONS ELECTRIQUES BIOGAZ ET PHOTOVOLTAIQUES



Panneaux solaires sur anciens massifs de déchets:

- En production depuis le printemps 2021
- Puissance de 5 Mwc sur emprise de 9 ha;
  - 11 500 panneaux installés;
- Prod. Annuelle 2023 de 4 885Mwh elec
- Équivalent conso elec de 1 200 foyers.



Panneaux solaires sur toiture hangar compost :

- Raccordement Pan Sud en mai 2018 et Pan Nord en juin 2020 :
- Puissance totale de 471 Kw;
- Prod. Annuelle 2023 de 496 Mwh elec
- Équivalent conso elec de 200 foyers.

Depuis 2010, Dalkia valorise le biogaz :

- Prod. 2023 de 2001 Mwh elec
- Équivalent conso elec de 860 foyers.



- Soit un total de 7 382 Mwh produits sur le site, l'équivalent de la consommation électrique estimée d'environ 2 300 foyers.

calitom

## CHANGEMENT DE CASIER A VENIR

- 168 tonnes réceptionnées en 2023 et recouvertes au fil de l'eau;
- le casier en exploitation sera plein à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2024



- un nouveau casier (ex casier plâtre non utilisé initialement prévu dans le DDAE) sera exploité dans la continuité.



calitom

**5 285 TONNES RECEPTIONNEES**

- Dépotage des bennes en haut de quai en sacs ou en vrac (ville de Cognac)
- Optimisation du remplissage des bennes avec un tractopelle
- Bâchage des bennes pour éviter au maximum les envols
- Transfert en polybenne en régie vers le centre de tri d'ATRION



calitem

**14 288 TONNES RECEPTIONNEES**

- Utilisation des gravats bruts sur site pour réfection des pistes lors des travaux ou placage des flans de déchets dans les casiers
- Atelier de criblage pour une valorisation totale des gravats :
  - une fraction grossière en GNT 40/200 mm utilisée en couche de structure de chaussées,
  - une fraction plus fine à matrice terreuse employée en complément de couverture végétalisable sur les dômes de déchets, évitant le transport et la fourniture de sable de carrière



calitem

TRAITEMENT DES RESSOURCES VEGETALES

945 TONNES RECEPTIONNEES

- Depuis début 2023, seules les ressources végétales des paysagistes privés et services techniques des communes avoisinantes sont accueillies sur la plateforme de Sainte-Sévère; Elles sont broyées environ 2 fois par an.



- Les broyats ainsi produits sont ensuite évacués par un agriculteur partenaire qui les utilise pour ses propres besoins d'amendement de sol,

calitom

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

UNE ACTIVITE DEDIEE

- Une personne à temps plein sur le site qui assure :
  - Tontes des massifs de déchets,
  - Entretien des fossés, des bassins, des haies, pistes.....
  - Ensemencement d'espèces messicoles sur les nouveaux casiers de stockage de déchets.
- Du matériel spécifique adapté :
  - Tracteur agricole avec épareuse,
  - Robot pour l'entretien des flans et des espaces difficiles d'accès
  - Ensemencement d'espèces messicoles sur les nouveaux casiers de stockage de déchets.



calitom

## DES RENFORTS PRECIEUX

- Des moutons pour faciliter l'entretien des espaces sous la centrale solaire et sur les flans des massifs de déchets;
- Deux ânes complètent le cheptel et animent le parcours pédagogique du site
- **Du personnel** formé à la bonne conduite du troupeau qui assure les vaccinations, le suivi des naissances, les tontes....



---

calitem

**MERCI POUR  
VOTRE ATTENTION**

**Des Questions ?...**



# PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement de  
Nouvelle-Aquitaine

---



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) SMDM CALITOM - SAINTE-SÉVÈRE**

Actions de l'inspection

DREAL Nouvelle-Aquitaine

Unité bidépartementale de la Charente et de la Vienne

Le 3 juillet 2024

# Inspection du 17/10/2023

## Thématiques :

- suites données à la précédente visite d'inspection du 21 septembre 2022 ;
  - registres et traçabilité des déchets ;
  - dispositions relatives à l'installation de traitement et de valorisation du biogaz ;
  - instruction du dossier de conformité pour la création des alvéoles A3.1 et A3.2 du casier 3.
- « À l'issue de l'inspection, aucune non-conformité majeure n'a été constatée au regard de la réglementation applicable. L'exploitant doit néanmoins prendre en compte les demandes de l'inspection formulées dans les fiches de constats ci-après.
- *L'inspection des installations classées [...] émet un avis favorable à la réception de déchets dans les alvéoles A3.1 et A3.2 du casier 3. »*

# Inspection du 24/06/2024

## Thématiques :

- points sur les dossiers en cours : PFAS, odeurs et demande de modifications des conditions d'exploitation ;
- Contrôle des installations annexes: station-service de carburants et quai de transfert;
- conduite des installations et gestion du risque incendie.

→ « L'exploitant a entrepris depuis le début de l'année différents aménagements afin de limiter les nuisances olfactive du site.

*Des actions correctives doivent être menées sur le sujet de la maîtrise du risque incendie. »*

# Données publiques

Pour mémoire, les documents publics (rapports d'inspections, actes administratifs, etc.) sont disponibles sur :

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007203525>

# Incident – Départ de feu

- Incendie dans un alvéole de stockage en juin 2023
  - panne des caméras thermiques et de surveillance ;
  - fumées détectée par l’agent de sécurité ;
  - dégagement de fumées, détérioration de la géomembrane ;
  - foyer étouffé en 6h par régilage de matériaux inertes sur 50 cm.



# Modifications des installations / Instruction

- Mars 2023 : demande de maintien de la capacité à 70 kt/an sur 5 années (jusqu'à fin 2029) avant de revenir à une capacité de 40 kt/an :
  - doit être approuvé par le conseil régional en juillet 2024 ;
  - réduit la durée de vie de l'installation de 2042 à 2035, la capacité totale de stockage étant fixée (1 360 kt) ;
  - un arrêté préfectoral complémentaire devrait être signé durant l'été afin d'être prit en compte dans l'arrêté du préfet de région relatif à la majoration de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) dont la signature est prévu en septembre.
- A venir : réception des alvéoles 3.3 et 3.4 fin 2024



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

DREAL Nouvelle-Aquitaine

Unité bidépartementale de la Charente et de la Vienne

ud-16-86.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

05 49 43 86 00